



PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR

PV N°16 CD/4

REUNION DU : 14 septembre 2020 par visioconférence et en présentiel

Présidence : M DURAND D

Présents : Mmes– TILLOL P – STORNO P - DUCREUX E - MM.– DUJARDIN N – GIANNINI E
MONNIN M - -THIBERT J - VALOT N. LECOUR B- - MM. AUCAIGNE P- URBANIAK N

Invité : M. CALZADA G

Excusés : Mme PARIZOT E - MM. BERNIER PY - DA SILVA S - BOTTOU YP (pouvoir D DURAND)
- FAORO P- PAGANT JM - EL IDRISSE M

Absents non excusés : MM. ABBEY J - BRIEND V

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 07/07/2020

Réunion du Comité Directeur du 24/08/2020 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

II-INFORMATIONS DU PRESIDENT

Commission des surveillance des opérations électorales :

- La commission c'est réunie le jeudi 10 septembre et à validé les candidatures soumises à son examen

Statistiques :

- Légère baisse des effectifs à ce jour par rapport à la saison précédente, les rentrées des jeunes se font en cette période

Médailles :

- Sur proposition des clubs, le CD valide les propositions de médailles sachant qu'il n'y aura pas de remise officielle lors de l'AG :
 - o Nicolas Brunel club de FCMLP
 - o Francioli Joel club de FCMLP
 - o Christian Prunel club ASPTT Entreprise

Présences des élus au réunions de secteurs foot animation format Visio

- Les élus volontaires ont été positionné sur les visio en appui de la CT DAP pour échanger avec les clubs

Validation du barème financier

- Pas de modifications sur le barème financier 2020/2021, il est validé en l'état

Proposition de suppression des amendes pour forfait en D4

Le CD propose de supprimer les amendes suite à forfait sur le mois de septembre pour la Division 4 compte tenu des difficultés à compléter leur effectif en cette période.

Retour Commissaires aux comptes :

- Les détails sont fournis au CD par Jérôme THIBERT tout en sachant que la validation des commissaires aux comptes sera effective cette semaine et envoyée aux clubs avec tous les documents

Modification du texte de la coupe F Bachelard Sport Comm (suppression des prolongations) :

A titre exceptionnel, pour la saison 2020/2021, l'article 2.2.a pour la Coupe de Côte d'Or F BACHELARD – SPORT COM, portant sur la durée des rencontres est suspendu.

Ajout de l'article 10 : sur la durée des rencontres

Elle sera déterminée de la manière suivante :

La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale) : Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire lors de la finale : une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos.

En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation lors de la Finale : Les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

Numéros de téléphone pour les correspondants et Présidents :

- La 1^{ière} permanence COVID assurée ce week end a mis en lumière que l'absence de numéros à contacter d'urgence dans chaque club sur FOOTCLUBS était contraire au bon fonctionnement de nos instances
- Un état de tous les clubs avec l'absence de numéro joignable en urgence va être établi par le secrétariat, chaque club aura obligation de faire le nécessaire dans footclub pour avoir un ou deux correspondants joignables en toutes circonstances.

Phase automne seniors Féminines à 11 en Inter-Districts :

Daniel FONTENIAUD interroge les Districts afin de connaître l'état d'avancement de la mise en place de cette compétition.

Les Districts du Doubs - Territoire de Belfort et de la Haute-Saône se sont regroupés avec 25 équipes et 5 groupes de 5 équipes.

Les Districts de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre et de Saône et Loire ont réuni 16 équipes avec deux groupes de 8 équipes, comprenant 4 équipes pour la Côte d'Or, 6 équipes pour le Jura, 1 équipe pour la Nièvre et 5 équipes pour la Saône-et-Loire.

- Le District du Jura gèrerait le Groupe A, composé des 6 équipes du Jura, d'1 équipe de Côte d'Or et d'1 équipe de Saône-et-Loire.

- Le District de Côte d'Or gèrerait la Groupe B, composé de 3 équipes de Côte d'Or, de 4 équipes de Saône-et-Loire et d'1 équipe de la Nièvre.

Les souhaits de ces quatre Districts : matches à 12h00 les dimanches et que les 2 premières équipes de chaque groupe puisse accéder à la phase R3F Access, soit 4 accessions.

Il n'y aura par ailleurs pas de compétitions dans l'Yonne.

Au total, 12 accessions sont programmées pour cette phase Automne au niveau de la R3F phase automne, l'intersecteur DTB Haute-Saône bénéficiera donc de 8 accessions en R3F Access.

III – Assemblée générale Financière et Élective

- Les clubs doivent être à jour financièrement avec le relevé de juin pour participer à l'assemblée générale. Le secrétariat va envoyer une notification officielle aux clubs concernés
- Déroulé de l'AG financière et électorale
 - Cette AG sera d'un format réduit dans la durée compte tenu de la crise sanitaire, un seul délégué par club, pas d'invités, hormis la commission de surveillance des opérations électorales, du maire et des élus locaux ainsi que le représentant de la Ligue. Le déroulé est présenté et validé, tous les documents seront envoyés dans la semaine aux clubs.
 - Modification des statuts
 - Les statuts du District ont été modifiés avec l'aide de Jean Pierre DARMIGNY, ces statuts répondent aux modifications souhaitées par la Fédération concernant les élections des représentants des clubs de district à l'AG de Ligue et différents compléments
 - Complément sur le scrutin proportionnel de liste
 - Possibilité pour le CD et le bureau de se réunir en Visioconférence, téléphoniquement ainsi que par courrier électronique
 - Compétences de la commission de surveillance des opérations électorales

III – SAISON SPORTIVE 2020/2021

Inter secteurs U18, U15 et U13

- La côte d'Or aura :
 - 2 équipes en U18IS
 - 3 équipes U15IS
 - 4 équipes U13IS

COVID

L'application des mesures liées à la crise sanitaire doivent être rappelées pour certains clubs. Le port du masque autour du stade et la gestion de la buvette semblent être les sujets sensibles. Un rappel sera fait aux présidents et référents COVID, la poursuite de nos activités footballistiques en dépendent, il faut apporter le plus grand sérieux dans la gestion de cette crise.

Compétitions seniors

Quelques matchs reportés suite à la COVID le week end passé. La permanence de ce week end du 19 et 20 septembre sera assurée par Jérôme THIBERT Tel : 0662053589

Prochain CD visioconférence et présentiel : à définir

Levée de la séance à 20 h 15

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le secrétaire de séance : Jérôme THIBERT

Le Président : D. DURAND